

*Cette année, le Conseil d'Administration avait dans un premier temps fait le choix de ne pas faire d'appel à candidature pour le renouvellement de ses membres. En effet, l'Assemblée Générale de 2020 avait voté l'augmentation maximum, conformément à l'article 8 des statuts, qui stipule : « Le nombre de candidats éligibles est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Ce nombre ne peut augmenter de plus de trois unités d'une année sur l'autre ». De 11 membres, nous étions donc passés à 14, un nombre suffisant pour pouvoir travailler en toute sérénité. Mais il peut arriver, chez des bénévoles qui investissent beaucoup de temps dans cette responsabilité, qu'il y ait des défaillances. Elles le sont le plus souvent pour des raisons personnelles. C'est ce qui est arrivé l'année passée ; un membre a démissionné juste après son élection par l'AG. Dans ce cas, le CA peut pourvoir au remplacement provisoire, qui deviendra définitif à la plus proche AG et prendra fin à la date d'expiration du mandat de l'administrateur démissionnaire. Nous avons alors fonctionné à 13 membres durant toute l'année et cela nous convenait bien. Il est parfois plus difficile de travailler avec un grand nombre de personnes, notamment lors de cette année bien particulière où nous nous sommes retrouvés en permanence en visioconférence. En 2021, cinq membres sont sortants avec la possibilité de se représenter. Deux ont fait le choix un peu tardif de ne pas représenter leur candidature aux suffrages de l'Assemblée Générale. Trois demandent à être renouvelés et vous trouverez leur profession de foi dans les pages suivantes. Sans remplacement de l'administrateur démissionnaire, nous allons nous retrouver à nouveau à 11 membres, en nous rapprochant du seuil minimum de 9 fixé par les statuts. C'est la raison pour laquelle nous lançons dès à présent un appel à candidature pour l'AG de 2022. Une association telle que la CRIIRAD ne peut pas fonctionner sans Conseil d'Administration, à moins de modifier en profondeur ses statuts, ce qui n'est pas au programme !*



*Cette année, le Conseil d'Administration avait dans un premier temps fait le choix de ne pas faire d'appel à candidature pour le renouvellement de ses membres. En effet, l'Assemblée Générale de 2020 avait voté l'augmentation maximum, conformément à l'article 8 des statuts, qui stipule : « Le nombre de candidats éligibles est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Ce nombre ne peut augmenter de plus de trois unités d'une année sur l'autre ». De 11 membres, nous étions donc passés à 14, un nombre suffisant pour pouvoir travailler en toute sérénité. Mais il peut arriver, chez des bénévoles qui investissent beaucoup de temps dans cette responsabilité, qu'il y ait des défaillances. Elles le sont le plus souvent pour des raisons personnelles. C'est ce qui est arrivé l'année passée ; un membre a démissionné juste après son élection par l'AG. Dans ce cas, le CA peut pourvoir au remplacement provisoire, qui deviendra définitif à la plus proche AG et prendra fin à la date d'expiration du mandat de l'administrateur démissionnaire. Nous avons alors fonctionné à 13 membres durant toute l'année et cela nous convenait bien. Il est parfois plus difficile de travailler avec un grand nombre de personnes, notamment lors de cette année bien particulière où nous nous sommes retrouvés en permanence en visioconférence. En 2021, cinq membres sont sortants avec la possibilité de se représenter. Deux ont fait le choix un peu tardif de ne pas représenter leur candidature aux suffrages de l'Assemblée Générale. Trois demandent à être renouvelés et vous trouverez leur profession de foi dans les pages suivantes. Sans remplacement de l'administrateur démissionnaire, nous allons nous retrouver à nouveau à 11 membres, en nous rapprochant du seuil minimum de 9 fixé par les statuts. C'est la raison pour laquelle nous lançons dès à présent un appel à candidature pour l'AG de 2022. Une association telle que la CRIIRAD ne peut pas fonctionner sans Conseil d'Administration, à moins de modifier en profondeur ses statuts, ce qui n'est pas au programme !*

Les années se suivent et se ressemblent, mais c'est toujours aussi difficile d'organiser une Assemblée Générale dans des conditions optimum. En 2020 nous avons reculé la date de l'AG fin septembre pour avoir une chance de la réaliser en présentiel. Cela a été un pari gagné mais sur le fil, le lendemain la nouvelle jauge ne nous aurait pas permis de pouvoir la tenir de cette manière. Cette année, il nous est impossible de prédire si nous pourrions circuler et nous réunir librement au mois de juin et, face à cette interrogation, nous privilégions à regret, de mettre en place l'Assemblée Générale en visioconférence totale. Comme toute modification, cela aura des conséquences, notamment sur la manière de voter. Il n'y aura pas de pouvoirs nominatifs, dont le nombre était limité à 12 par membre présent, il n'y aura pas non plus de pouvoirs donnés à l'Assemblée Générale, alors que cette mesure avait été élaborée pour une représentation plus juste et plus équitable des choix des adhérentes et des adhérents. Face à l'exclusion probable du vote d'un certain nombre de membres actifs de l'association et au risque de ne pas obtenir le quorum nécessaire pour que l'AG soit apte à délibérer et statuer valablement, le Conseil d'Administration, sur proposition du Bureau, a décidé par un vote à l'unanimité dans sa séance du 9 avril 2021, de mettre œuvre, conformément au premier alinéa de l'article 9 des statuts, qui lui confèrent tous les pouvoirs pour gérer, diriger et administrer l'association en toute circonstance, la possibilité de voter de manière électronique.

Cette crise qui perdure, nous oblige en permanence à réajuster notre fonctionnement pour être en adéquation avec les directives sanitaires imposées par le gouvernement. Les salarié.e.s qui le peuvent sont la plupart du temps en télétravail et nous assumons en même temps une permanence obligatoire à tour de rôle, en respectant les gestes barrières,

que ce soit du côté administratif ou pour la maintenance des appareils sophistiqués du laboratoire. Toutes les réunions, celles de tous les mois du Conseil d'Administration, celles de tous les quinze jours du Bureau, celles hebdomadaires avec les salarié.e.s et toutes celles impromptues pour un bon fonctionnement et un suivi régulier de l'association, se font en visioconférences. Nous sommes devenus des spécialistes du virtuel et cela n'a pas que des avantages, tout le côté humain en présentiel qui était une des forces de la CRIIRAD, a en partie disparu. Comme tout le monde, nous nous adaptons, mais il nous tarde de nous retrouver physiquement et de ne plus nous contempler uniquement par écrans interposés.

La gouvernance partagée et le transfert des connaissances, que nous avons commencés à mettre en place avant le premier confinement, se poursuivent avec assiduité et nous apercevons les fruits de ce travail de marathonien. Bien sûr, tout n'est pas idyllique et ce serait mentir de prétendre le contraire. Il y a toujours quelques résistances au changement, la peur de perdre des acquis ou une certaine sécurité. Nous avançons en respectant les doutes et en les accompagnant, mais avec la certitude que la CRIIRAD sortira grandie et plus forte pour affronter tous les défis qui se dressent devant elle.

Un des grands dossiers du moment est celui des « seuils de libération » et nous appelons à une mobilisation contre la dissémination dans notre environnement quotidien des matériaux contaminés issus du démantèlement des installations nucléaires. Une pétition, accessible sur notre site, a été lancée pour demander à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de ce pays, de se prononcer contre ce projet de déréglementation. En 2009, la CRIIRAD avait réussi à faire inscrire dans le code de la santé publique, l'interdiction d'ajout de matière radioactive dans le domaine public. Tout est remis en cause aujourd'hui.

Je ne vais pas énumérer tous les dossiers sur lesquels la CRIIRAD a travaillé durant cette année, car vous allez pouvoir en prendre connaissance dans le rapport d'activité et en partie dans le rapport d'orientation.

Comme dans tout le milieu associatif, nous sommes en déficit de communication. Beaucoup trop de gens ne connaissent pas la CRIIRAD, malgré le rôle essentiel auquel elle participe dans le domaine de la radioprotection. Nous devons absolument trouver le moyen de répondre à ce manque et après mûre réflexion, pour ne pas mettre en péril les finances de notre structure, nous avons fait le choix d'un recrutement au niveau de l'équipe salariée. C'est chose faite depuis janvier 2021. Manon nous a rejoints au poste de chargée de communication. Certes, elle est en contrat à durée déterminée, mais il y a fort à parier qu'à l'issue de cette période marquée par un excellent travail en commun, notre collaboration se poursuive pour le plus grand bien de l'association.

Je terminerai ce rapport moral sur la bonne santé financière de la CRIIRAD. Nous sommes très attentifs aux moyens que vous, les adhérentes et les adhérents, nous donnez, que ce soit par vos cotisations ou par vos dons, et j'en profite ici, pour vous remercier chaleureusement de ce soutien indéfectible. Cette année notre bilan financier est, grâce à vous, en équilibre, même légèrement positif, malgré toutes les difficultés rencontrées dues à cette crise sanitaire exceptionnelle. Cependant nous restons très vigilants car nous savons que cet équilibre est fragile et comme le dit ce proverbe africain, « on ne se moque pas du crocodile quand on est au milieu du gué ».

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Trait d'Union et je manifeste l'espoir de vous retrouver rapidement en présentiel dans une prochaine Assemblée Générale.

Très cordialement.

Le Président

Didier GLATIGNY